

Procédure de qualification Fleuriste AFP

Guide

Domaines de qualification travaux pratiques et connaissances
professionnelles à l'usage des responsables de la formation professionnelle
et des experts

Version 15– Janvier 2025

Table des matières

1	Übersicht	4
1.1	Domaines de qualification	4
1.1.1	Travail pratique	4
1.1.2	Connaissances professionnelles.....	4
2	Organisation de la procédure de qualification	5
2.1	Travail pratique	5
2.1.1	Généralités.....	5
2.1.2	Déroulement.....	5
2.1.3	Données d'examen pour les compositions florales.....	5
2.2	Connaissances professionnelles.....	6
2.2.1	Examen écrit	6
2.2.2	Examen oral	6
3	Evaluation	7
3.1	Evaluation des travaux pratiques.....	7
3.2	Echelle des notes travaux pratiques.....	8
3.2.1	Exemple de calcul travaux pratiques et fiche de note auxiliaire	8
3.2.2	Aperçu calcul note globale travaux pratiques	9
3.2.3	Exemple fiche de travail, travaux pratiques	10
3.2.4	Exemple fiche d'évaluation composition florale, travaux pratiques	10
3.2.5	Exemple catalogue évaluation composition florale, travaux pratiques	11
3.2.6	Exemple fiche d'évaluation pour le local de travail, travaux pratiques.....	12
3.2.7	Exemple catalogue critères d'évaluation local de travail, travaux pratiques	13
3.3	Evaluation connaissances professionnelles	14

1 Aperçu

1.1 Domaines de qualification

1.1.1 Travail pratique

Durée 6 heures, avec l'objectif général art floral.

Elaboration de sept compositions florales dont **six sont imposées** et **une libre**.

Les positions d'examen englobent les objectifs particuliers suivants:

Position 1: Création florale

Position 2: Matériel auxiliaire décoratif

Position 3: Matériel auxiliaire technique

Position 4: Techniques et procédures de travail

Position 5: Organisation du travail et protection de l'environnement

1.1.2 Connaissances professionnelles

Durée 2 heures 30

Position 1: Vente – oral

Position 2: Art floral (compte double) – examen écrit et/ou oral

Position 3: Botanique – examen écrit et /ou oral

Position 4: Création – examen écrit et /ou oral

2 Organisation de la procédure de qualification

2.1 Travaux pratiques

2.1.1 Généralités

- La Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité de la formation (CSDPQ) de florist.ch définit la quantité de travaux libres ou imposés et transmet ces données à la commission suisse de procédure de qualification. Ces informations sont destinées aux commissions de procédure de qualification régionales qui sont tenues de les respecter.
- Les commissions régionales de procédure de qualification élaborent et préparent les travaux, les fiches d'évaluation et les catalogues de critères pour les compositions florales.
- L'Association Suisse des fleuristes met une fiche explicative à disposition de la commission suisse de procédure de qualification.
- Le formulaire de notes pour la procédure de qualification « Fleuriste AFP » peut être téléchargé sur www.pq.formationprof. Ce formulaire doit être rempli, il est officiel. Cette façon de procéder devrait assurer un déroulement des examens aussi unitaire que possible, dans toute la Suisse.

2.1.2 Déroulement

- L'examen pratique dure 6 heures.
Il est recommandé d'organiser l'examen pratique sur une seule journée, respectivement sur deux demi-journées.
- Lors de l'évaluation des travaux, les noms des candidats ne doivent pas être visibles ou connus, ils sont remplacés par des codes.

2.1.3 Données d'examen pour les compositions florales

- Les travaux pratiques d'examen doivent être planifiés de manière que les **cinq** objectifs particuliers à examiner et les différentes techniques de travail (lier, piquer, planter et autres) puissent être mis en pratique.
- Les travaux d'examen devraient couvrir le plus de domaines possibles en matière d'art floral, ce qui veut dire qu'ils devraient tenir compte de la grande diversité des exigences professionnelles.
- Chaque composition florale doit couvrir au minimum **quatre objectifs particuliers**.
- Chaque objectif particulier doit être **examiné quatre fois au moins**.

2.2 Connaissances professionnelles

2.2.1 Examen écrit

Les données de l'examen écrit se basent sur les objectifs particuliers de l'école professionnelle.

Position 2:	Art floral	30 minutes	(tous les objectifs particuliers)
Position 3:	Botanique	30 minutes	(objectifs particuliers 1.3.1, 1.3.2, 1.3.3)
Position 4:	Création	30 minutes	(tous les objectifs particuliers)

- Un groupe de travail composé d'enseignants des écoles professionnelles et d'experts de la pratique élaborent, chaque fois, les données d'examen. Le CSFO (Centre Suisse Service de la formation et Orientation professionnelle) coordonne l'élaboration, il est responsable de l'impression et de la distribution.

2.2.2 Examen oral

L'examen oral englobe deux blocs d'examen de 30 minutes chacun.

- Position 1: Vente 30 minutes (tous les objectifs particuliers)
Dans le domaine de la vente, des situations de vente tirées du quotidien sont interprétées et examinées par le biais de jeux de rôles. A cette fin, les responsables de la procédure de qualification aménagent un espace de vente de fleurs.
- Position 2: Art floral 15 minutes (Objectifs particuliers 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3)
Position 3: Botanique 15 minutes (Objectifs particuliers 1.3.4, 1.3.5)
Les domaines Art floral et Botanique sont examinés ensemble dans un même bloc. Il faut veiller à formuler des questions relatives au quotidien professionnel.
- Les fiches d'évaluation pour l'examen oral sont mises à disposition par le chef expert concerné

3 Evaluation

3.1 Evaluation des travaux pratiques

- Les objectifs particuliers 1 à 5 de tous les travaux sont évalués par notes de positions entières ou demies, allant de 1 à 6. La moyenne de ces notes de positions est arrondie à la première décimale et représente la note pour le domaine de qualification travaux pratiques.
- Les objectifs particuliers suivants sont examinés sur les travaux terminés, au moins par deux experts sur une fiche d'évaluation :

Position 1:	Création florale	(Objectif particulier 1.2.1)
Position 2:	Matériel auxiliaire décoratif	(Objectif particulier 1.2.2)
Position 3:	Matériel auxiliaire décoratif	(Objectif particulier 1.2.3)

- Les objectifs particuliers suivants sont généralement évalués par deux experts sur deux fiches d'évaluation, à l'intérieur du local de travail :

Position 4:	Techniques et procédures de travail	(Objectif particulier 1.2.4)
Position 5:	Organisation du travail et Protection de l'environnement	(Objectif particulier 1.2.5)

- À l'intérieur du local de travail les experts évaluent de manière autonome, afin d'éviter les conversations et les dérangements. Chaque expert juge remet sa propre fiche d'évaluation (feuille des notes). Les points sont totalisés et la moyenne qui en résulte donne le nombre de points pour la position.

Le candidat est informé à l'avance de l'évaluation des objectifs particuliers dans le local de travail.

- À l'extérieur du local de travail les groupes des experts évaluent ensemble sur une fiche d'évaluation. Les fiches d'évaluation (feuilles de notes) ne sont rassemblées que sur le bureau de calcul.
- Les compétences méthodologiques et sociales sont examinées dans la partie pratique de la procédure de qualification, conformément au plan de formation. De même, les compétences méthodologiques sont examinées dans la partie théorique. Les différentes compétences sont dûment prises en considération et évaluées dans les données de travail (voir fiches d'évaluation et catalogues d'évaluation des compositions florales et du local de travail).

3.2 Echelle des notes travaux pratiques

60 points sont à utiliser pour l'évaluation des positions/objectifs particuliers. Ce qui fait que les évaluations seront plus fortement différenciées.

57.0 – 60.0	6
51.0 – 56.5	5.5
45.0 – 50.5	5
39.0 – 44.5	4.5
33.0 – 38.5	4
27.0 – 32.5	3.5
21.0 – 26.5	3
15.0 – 20.5	2.5
9.0 – 14.5	2
3.0 – 8.5	1.5
0 – 2.5	1

3.2.1 Exemple de calcul travaux pratiques et fiche de note auxiliaire

N C	Composition florale	FECH	Pos. 1 Art florale	Pos. 2 Materiel auxiliaire décoratif	Pos. 3 Materiel auxiliaire technique	FELT	Pos. 4 Techniques et procédure de travail			Pos. 5: Organisation du travail et protection de l'environnement		
							Expert 1	Expert 2	Totale	Expert 1	Expert 2	Totale
	CF piquée (contenant bouleau)		12	0	10		10	10	10	10	10	10
	CF liée 2 (bqt rond)		12	0	10		8	8	8	7	7	10
	CF liée 1 (bois et prairie)		12	15	0		12	12	12	10	10	10
	CF surprise 1 (cœur en bois)		0	15	10		8	8	8	10	10	10
	CF surprise 2 (tech. alternative)		12	15	10		15	15	15	15	15	0
	CF surprise 3 (bqt avec rotin)		0	0	1		7	7	7	8	8	0
	CF libre (au cœur du bois)		12	15	10		0	0	0	0	0	10
	Points obentus		60	60	60				60			60
	Points max.		60	60	60				60			60
	Note		6	6	6				6			6

3.2.2 Aperçu calcul note globale travaux pratiques

Calcul note globale « Travaux pratique »		
Position 1	Art florale	6
Position 2	Matériel auxiliaire décoratif	6
Position 3	Matériel auxiliaire technique	6
Position 4	Techniques et procédure de travail	6
Position 5	Organisation du travail et protection de l'environnement	6
Note globale		6

3.2.3 Exemple fiche de travail, travaux pratiques

Fiche de travail	AFP
	Bouquet printanier Temps : 40 min.
Objectif:	bouquet printanier rond avec oeufs
Critères de création:	PO: symétrique SC: décoratif DE: dispersion
Technique de travail:	Lier / direction radiale des tiges
Végétaux mis à disposition:	3 renoncules 5 freesias 3 anémones 3 calendulas 5 marguerites un peu de mühlenbeckia ½botte de lentisco ½ botte de salal
Matériel auxiliaire décoratif:	5 œufs de caille
Matériel auxiliaire technique:	Raphia Raphia naturel Fil de fer Flora Tape brun
<p>Indications:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le bouquet est noté sans le vase. • Les oeufs doivent être intégrés dans le bouquet. • Le mühlenbeckia doit être fixé avec du fil de fer. • Le mühlenbeckia ne doit pas être formé en couronne. 	

3.2.4 Exemple fiche d'évaluation composition florale, travaux pratiques

Fiche d'évaluation composition florale				
Procédure de qualification AFP				N°.
Bouquet				
Critères d'évaluation	Pt. max.	Pt.	Code catalogue	Remarque
1 Création florale				
1.1 Principe de l'ordre	2			
1.2 Disposition des éléments	2			
1.3 Couleur	2			
1.4 Proportions	2			
1.5 Personnalité /respect des végétaux	4			
1.6 Vue de profil	2			
1.7 CM: approche et action créatives	2			
1 Total	16			
2 Matériel auxiliaire décoratif				
2.1 Oeufs / Mühlenbeckia	6			
2.2 CM: techniques de travail et résolution de problèmes	6			
2 Total	12			
3 Matériel auxiliaire technique				
3.1 Ligature	6			
3.2 Direction des tiges	2			
3.3 Propreté	4			
3.4 CSP: autonomie et responsabilités	4			
3 Total	16			

3.2.5 Exemple catalogue évaluation composition florale, travaux pratiques

Bouquet		
1	Création florale	16
1.1	Principe de l'ordre	
1.1.1	Symétrie pas visible	- 2
1.1.2	Symétrie partiellement visible	- 1
1.2	Disposition des éléments	
1.2.1	Groupement pas présent	- 2
1.2.2	Groupement partiellement présent	- 1
1.3	Couleur	
1.3.1	Répartition des couleurs pas équilibrée	- 2
1.3.2	Répartition des couleurs partiellement équilibrée	- 1
1.4	Proportions	
1.4.1	Rapport bouquet – longueur des tiges pas optimal	- 2
1.4.2	Rapport bouquet – longueur des tiges partiellement optimal	- 1
1.5	Personnalité/ respect du végétal	
1.5.1	Personnalité du végétal pas observée	- 2
1.5.2	Végétaux cassés ou comprimés	- 2
1.6	Vue de profil	
1.6.1	Demi – sphère pas arrondie régulièrement	- 2
1.7	CM: Approche et action créatives	
1.7.1	Interprétation de l'idée pas perceptible	- 2
2	Matériel auxiliaire décoratif	12
2.1	Oeufs/ Mühlenbeckia	
2.1.1	Oeufs pas intégrés au bouquet	- 3
2.1.2	Oeufs partiellement intégrés au bouquet	- 1
2.1.3	Mühlenbeckia pas intégré au bouquet	- 3
2.1.4	Mühlenbeckia partiellement intégré au bouquet	- 1
2.2	CM Techniques de travail, résolution de problème	
2.2.1	Difficulté à atteindre l'objectif	- 6
2.2.2	Difficulté partielle à atteindre l'objectif	- 3
3	Matériel auxiliaire technique	16
3.1	Ligature	
3.1.1	Ligature trop étroite ou trop large	- 3
3.1.2	Ligature trop serrée ou trop lâche	- 3
3.2	Direction des tiges	
3.2.1	Pas de spirale conséquent	- 2
3.3	Propreté	
3.3.1	Tiges pas propres, ligature pas propre	- 2
3.3.2	Coupe des tiges pas correcte	- 2
3.4	CSP: Autonomie et responsabilité	
3.4.1	Mauvaise gestion du temps	- 2
3.4.2	Objectif pas atteint	- 2

3.2.6 Exemple fiche d'évaluation pour le local de travail, travaux pratiques

Fiche d'évaluation pour le local de travail

N°

Bouquet

	Critères d'évaluation	Pt. max	Pt.	Code catalogue	Remarque
4	Technique de travail et démarches				
4.1	Démarches	3			
4.2	Local de travail	3			
4.3	Manipulation des végétaux	4			
4.4	CM : technique de travail et solution du problème	2			
	Total	12	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>		
5	Organisation du travail et protection de l'environnement				
5.1	Manière économique de gérer les matériaux végétaux et auxiliaires	4			
5.2	Tri des déchets	3			
5.3	CPS : Autonomie et responsabilité	3			
	Totale	10	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>		
	Date :				
	Signature :				

3.2.7 Exemple catalogue critères d'évaluation local de travail, travaux pratiques

Catalogue de critères d'évaluation pour le local de travail, travaux pratique			
Bouquet			
4	Techniques et procédures de travail		12
4.1	Démarches		
4.1.1	Les démarches ne sont pas orientées vers l'objectif et sont inefficaces	-	3
4.2	Local de travail		
4.2.1	Le local de travail est désordonné	-	3
4.3	Manipulation des végétaux		
4.3.1	La manipulation des végétaux n'est pas professionnelle et/ou les végétaux viennent tigés	-	4
4.3.2	La manipulation des végétaux n'est que partiellement professionnelle	-	2
4.4	CM : Technique de travail et solution du problème		
4.4.1	Difficultés dans la mise en œuvre du bouquet	-	2
5	Organisation du travail et protection de l'environnement		10
5.1	Manière économique de gérer les matériaux végétaux et les matériaux auxiliaires		
5.1.1	Manière pas économique de gérer les matériaux végétaux et/ou auxiliaires	-	4
5.1.2	Manière partiellement économique de gérer les matériaux végétaux et/ou auxiliaires	-	2
5.2	Tri des déchets		
5.2.1	Tri des déchets incorrect	-	3
5.3	CSP : Autonomie et responsabilité		
5.3.1	mauvaise gestion du temps/création pas fini	-	3

3.3 Evaluation connaissances professionnelles

Les positions art floral et botanique font l'objet d'un examen écrit et oral. Les notes de chacune de ces positions sont totalisées et arrondies à la demie. La position 2, art floral compte à double pour les connaissances professionnelles.

Approuvé

par la CSDPQ fleuristes CFC et AFP à la séance du 18 octobre 2024



La présidente: Gerlinde Tobler
